

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 065-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.221

Déposée le: 25.02.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Qualité insuffisante de l'enseignement de la 1re langue étrangère

Selon le plan d'études, les élèves qui ont des résultats suffisants ou bons devraient pouvoir atteindre le niveau B2 ou même C1 (Portfolio européen des langues) aux examens de maturité dans leur première langue étrangère.

Selon les relevés de la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE), une minorité seulement des étudiants et étudiantes se préparant à l'enseignement au degré primaire atteignent le niveau B2 dans leur première langue étrangère (l'allemand) au début de leurs études. La grande majorité n'obtiennent que le niveau B1 ou même moins. Le nombre des étudiants et étudiantes qui n'obtiennent même que le niveau A2 est à peu près le même que ceux qui obtiennent le niveau minimum, B2.

C'est pourquoi les efforts en première année d'études à la HEP sont destinés à amener les étudiants et étudiantes au niveau B2 dans la 1^{re} langue étrangère. Le niveau B2 est validé en 2^e année par une épreuve interne.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel pourcentage d'étudiants et étudiantes de la HEP-BEJUNE en 1^{re} année de préparation à l'enseignement à l'école primaire n'atteignent pas le niveau de connaissances requis, B2 au moins, dans la première langue étrangère (l'allemand) ?
2. Quel pourcentage des titulaires du diplôme de maturité dans la partie francophone du canton qui suivent à la HEP-BEJUNE la formation à l'enseignement à l'école primaire n'atteignent pas au moment de commencer leurs études le niveau B2 exigé à l'examen de maturité ?
3. Existe-t-il des statistiques comparables au sujet de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) quant aux connaissances de la 1^{re} langue étrangère (dans ce cas le français) des étudiants et étudiantes qui se préparent à l'enseignement à l'école primaire, au commencement des études ?
4. Quelle proportion d'étudiantes et étudiants se préparant à l'enseignement à l'école primaire à la PHBern n'atteignent pas au moment de commencer leurs études le niveau B2 exigé à l'examen de maturité dans la 1^{re} langue étrangère (le français) ?
5. Ces statistiques des HEP sur les connaissances de la 1^{re} langue étrangère inspirent-elles le Conseil-exécutif à prendre des dispositions pour améliorer l'enseignement des langues dans les gymnases ?